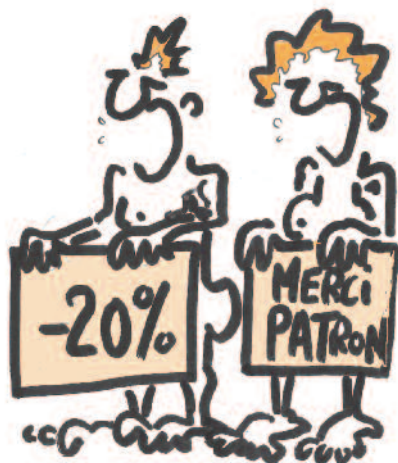




orange

Paris, 29 février 2015

Moins 20% ... pour les activités sociales et culturelles de 60 000 salarié-es d'Orange en 2016 !!



Le grand bazar

Les Activités Sociales et Culturelles sont l'objet d'un contentieux initié par le CE SCE et la CGC. (Confédération Générale des Cadres). Si la justice a donné raison au CE de SCE qui va récupérer la gestion de sa restauration, le juge de Cassation a aussi regardé le calcul de la contribution patronale versée aux CE.

Une CGC apprentie sorcière

En effet, le juge de Cassation est revenu sur le mode de versement des 2,25% aux CE. Depuis 2005 par accord unanime de toutes les Organisations Syndicales, cette contribution est calculée selon la masse salariale globale d'Orange SA, puis est versée aux CE en fonction de leurs effectifs. Cela évite d'avoir des CE plus riches que d'autres. Ainsi, chaque salarié-e «reçoit» la même somme quel que soit son CE.

La Direction nous mentirait ?

Dans un 1er temps Orange avait indiqué vouloir attendre, courant 2016, le passage devant la Cour d'Appel et ne rien changer dans l'intervalle. De plus elle avait indiqué aux Syndicats réunis en plénière que les enveloppes des CE de DO ne baisseraient pas.

Moins 20%

Malgré des résultats financiers en hausse, la direction a annoncé la semaine dernière de ne pas attendre la décision de la Cour d'Appel et d'amputer les budgets des CE de DO de près de 20% en moyenne. Ceux des DN, au contraire, seraient augmentés de plus de 20%. Si cette décision était confirmée, elle conduirait à faire baisser les prestations des CE de 20% ! Il y aurait alors des CE riches et des CE Pauvres. En décembre 2015, la Cour de Cassation a indiqué qu'un CE ne peut pas toucher moins que son dû, c'est à dire que chaque CE peut réclamer une contribution patronale calculée selon sa masse salariale. Cela ne veut pas dire qu'Orange doit «déshabiller» les CE de DO pour «rhabiller» les CE de DN !

SUD exige le maintien des budgets

Dès le 26 février, SUD a écrit un courrier à la DRH pour exiger le maintien des budgets. Rien ne justifie cette décision scandaleuse. Nous agirons avec nos élu-es pour le maintien du niveau actuel des prestations. Dans l'immédiat nous refusons d'entériner cette baisse et appelons l'ensemble des CE DO et DN, à sauvegarder les solidarités entre tous les salarié-es d'Orange.

Pour suivre Sud
chaque semaine,
s'inscrire à notre
newsletter

